

La mise en place de lignes d'arbres au milieu des champs s'accompagne nécessairement par la mise en place de bandes enherbées au sein desquelles les arbres sont plantés. Cet espace constitue la zone dédiée aux arbres, en continuité de la zone dédiée aux cultures.

Ces linéaires enherbés en pied d'arbres (LEPA) sont une composante végétale essentielle en agroforesterie. Ils occupent entre 3 et 8% de la surface de la parcelle; et sont principalement semés avec des mélanges de graminées et ne reçoivent ni traitements chimiques, ni engrais.

Ces linéaires enherbés en pied d'arbres peuvent avoir *a priori* plusieurs statuts :

- un statut « compétiteur nuisible » : les plantes s'y développant constituent un réservoir de mauvaises herbes. Celles-ci vont coloniser la bande cultivée et concurrencer les cultures. Elles représentent alors un risque malherbologique pour la parcelle adjacente.
- un statut « support de biodiversité » : dans un premier temps, elles constituent des zones avec une flore plus ou moins riche, augmentant de fait la biodiversité locale. Elles constituent des habitats peu perturbés (pas d'intrants, pas de travail du sol) au sein de la parcelle, offrant ainsi refuge et ressources alimentaires pour la faune, notamment les invertébrés assurant le contrôle biologique des ravageurs dans les cultures adjacentes.

L'objectif de la gestion de ces linéaires enherbés en pied d'arbres est donc de limiter le risque malherbologique et de maximiser le rôle biodiversité.



CONSEIL DE GESTION

- 1 - Dans tous les cas :
 - intervention laissant au moins 10 cm de végétation,
 - proscrire toute mise à nu du sol.
- 2 - Evaluer le facies des bandes enherbées en pied d'arbres et mettre en œuvre la gestion préconisée :

	FACIES 1	FACIES 2	FACIES 3	FACIES 4	
	Présence d'espèces "banales"	Présence importante d'espèces annuelles nitrophiles, adventices des cultures (gaillet gratteron, brome stérile, chardon, rumex ...)	Présence d'espèces annuelles nitrophiles moins problématiques pour les cultures.	Présence de ronces, lierre.	
				Ronces	Lierre
INTERVENTION	Fauchage en laissant des zones non fauchées, en alternance d'une année sur l'autre.	Fauchage.	Fauchage.	Fauchage.	Ajouter un poteau pour permettre au lierre de grimper dessus et former ainsi un "buisson". Broyer le lierre au sol, comme le couvert herbacé.
PERIODE	Fauchage entre septembre et avril.	1 ^{er} passage en avril/mai. 2 nd passage en juin/juillet.	A partir de mi août.	Fin été.	

Avec le soutien financier de :



Interreg 
North-West Europe
FABulous Farmers
European Regional Development Fund


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité